

## Édito

Les Jeux olympiques de Paris **2024** sont achevés. Engagement, ferveur, liesse, médailles, mais aussi sérénité et respect mutuel. Exemple ! Les J.O. « paralympiques » qui suivent ne seront pas en reste, à coup sûr. Il est un autre domaine que le sport, plus immatériel, spirituel, démonstratif aussi. Si on peut louer le magnifique rassemblement de l'Humanité de façon aussi positive, souvent exaltante, il peut en être de même pour la pratique religieuse. La tolérance des confessions religieuses non radicalisées est un autre modèle de respect mutuel au niveau national et international, avec des moments forts, certes plus discrets, moins manifestes. La coexistence pacifique, respectueuse de deux confessions représentatives dans notre microcosme : **ITTERWILLER** est en cela exemplaire.

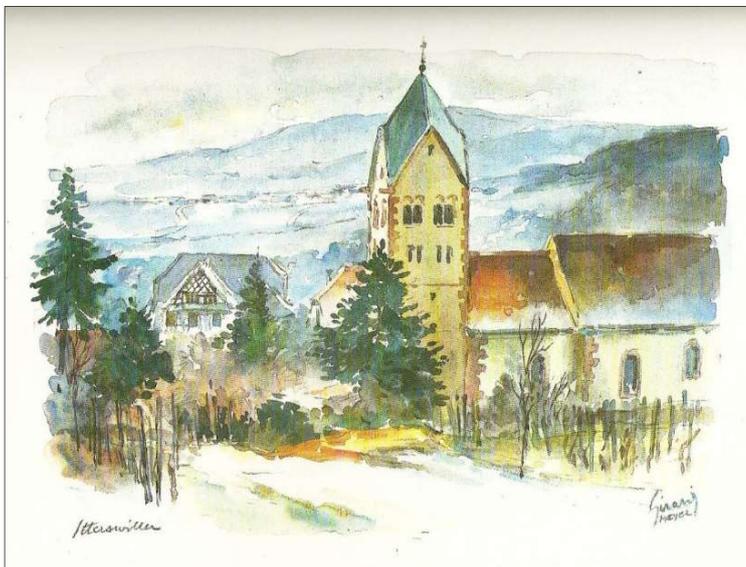
À une époque pas si lointaine, on peut affirmer que le christianisme et le judaïsme ont pu cheminer sans ambages dans notre petit village et pour quoi pas ailleurs aussi ? ... Malgré les excès, abus et violences durant la période tragique de l'invasion nazie, actuellement de centaines d'actes antisémites au niveau national, on peut avancer que ces dérives hautement condamnables n'avaient pas lieu de s'exercer. Respect mutuel, tolérance resteront l'apanage traduit en actes s'agissant de nos deux communautés et confessions. En France, État laïque, inspirons-nous des exemples de coexistence bienveillante et constructive dans de nombreux domaines.

**L'équipe de rédaction**  
Robert KELLER - Nathalie KIEFFER - Marc ZINCK

## Nouvel endroit mystère...



*Nouvelle énigme :*  
*Où trouve-t-on ces deux dates ?*



Aquarelle de Gérard Marcel MEYER - Mulhousien né le 13/08/1926  
Photo tirée d'un calendrier imprimé par l'imprimerie BRINKMANN de Riedisheim (68)

## Réponse de l'énigme précédente



La « corbeille » taillée dans un bloc de pierre se situe sur la façade de la maison de Nadine et François SOHLER. Toujours très fleurie elle n'est visible qu'en hiver et au printemps. Jusque dans les années **1950** se trouvait devant leur maison un majestueux puits. La maison porte deux dates de construction, la partie avec le pignon date de **1659** et l'autre partie de **1863**. En **1995**, lors de l'aménagement de la Route des Vins, un nouveau puits d'ornement a été rajouté en souvenir du précédent.

🐝 *Le saviez-vous ?*

*En alsacien un puits se prononce « Brunna » mais à Itterswiller on dit « Burnne » !*

# Itterswiller

## et la communauté israélite

Comme vous le savez sans doute, à Itterswiller, deux confessions religieuses se côtoyaient jusque vers les années **1980**. La catholique et la juive. Avec l'aide de Danièle et Francis LEHMANN, fils de l'ancien épicier, l'équipe de rédaction va vous parler de la communauté israélite, celle de notre village et de ses traditions et fêtes religieuses.

### Au Moyen Âge

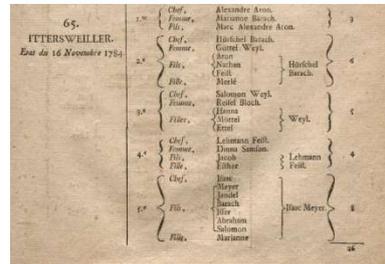
L'histoire des juifs en Alsace remonte à l'an mil. Au Moyen Âge, comme l'Alsace n'était pas encore rattachée à la France, la petite communauté juive d'Alsace n'avait pas subi les expulsions incessantes des différents rois de France. Aujourd'hui on sait que la plus vieille synagogue de France, construite en **1290** et transformée en habitat privé, se situe dans le Haut-Rhin, à Rouffach. Au milieu du **xv<sup>e</sup> siècle**, les Juifs vivaient essentiellement dans les grandes villes comme à Strasbourg ou à Colmar. Mais entre **1347** et **1349**, la peste noire a fait des ravages dans toute l'Europe. Aussi, dans toutes les villes de France et du Saint-Empire romain germanique, les Juifs ont été pris à partie et désignés comme boucs émissaires. Les conséquences ont été terribles : le 14 février **1349**, ils sont massacrés ou brûlés vifs sur des bûchers. Puis, avec l'application de nouvelles lois, est venue l'interdiction pour les Juifs de séjourner dans les villes, comme à Strasbourg en **1388** ou à Riquewihr en **1420**. En **1648**, à la fin de la guerre de Trente Ans et de la signature du traité de Westphalie, lorsque l'Alsace est devenue française, ils n'ont pas été expulsés, mais portaient un statut d'étranger. Néanmoins, à cette date, ils étaient une toute petite minorité, pas plus de 2 000 Juifs résidaient sur les terres alsaciennes et y vivaient très misérablement. Par ailleurs, ils n'avaient toujours pas le droit d'habiter en ville ni de posséder de terre, par conséquent d'être paysans. Ils n'avaient donc pas d'autres choix que de s'installer dans les villages ou dans les petits bourgs pour devenir marchands de bestiaux, colporteurs ou prêteurs. Au cours de ces siècles, ils avaient le droit de revenir dans les villes en tant que « visiteur », de l'aube jusqu'au crépuscule, mais pour entrer dans Strasbourg, ils étaient soumis au **Leibzoll**, le péage corporel et ce jusqu'en **1784**. Enfin, à partir de cette date, les Juifs avaient le droit de louer une ferme et ses terres, de la travailler, mais jamais de l'acquérir. De plus, ils n'avaient pas le droit d'employer des catholiques et les faire travailler. À la veille de la Révolution française, la communauté israélite d'Alsace était rurale et pauvre par rapport aux autres communautés de France. Même les synagogues étaient très modestes et peu nombreuses.

### Recensements à Itterswiller

La population israélite d'Itterswiller se décompose ainsi année après année : (f. = familles - p. = personnes).

voir également l'édition n° 10 - septembre 2023 *Des Échos d'Itterswiller*

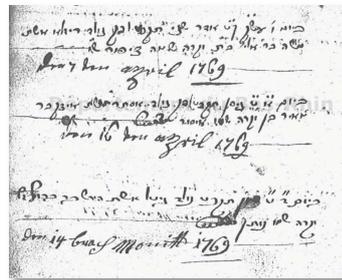
<b>1689</b>	2 f.	<b>1781</b>	103 p.	<b>1851</b>	203 p.
<b>1716</b>	10 f.	<b>1784</b>	19 f. 108 p.	<b>1856</b>	200 p.
<b>1725</b>	12 f.	<b>1819</b>	25 f.	<b>1861</b>	198 p.
<b>1754</b>	12 f.	<b>1836</b>	167 p.	<b>1866</b>	199 p.
<b>1766</b>	12 f.	<b>1841</b>	191 p.	<b>1910</b>	64 p.
<b>1780</b>	20 f. 94 p.	<b>1846</b>	208 p.	<b>1936</b>	19 p.



### Dénombrement de 1784

En 1784 Louis XVI ordonne un dénombrement de la population juive. Sur ce dénombrement figurent les familles juives, le chef de famille, sa femme, les enfants, sans oublier les précepteurs, valets et servantes. À Itterswiller on dénombre 108 personnes réparties dans 19 familles.

### Registre des naissances



Chose extrêmement rare et unique, Itterswiller possède un registre de naissances de nourrissons juifs. Ce document est archivé à Strasbourg aux Archives d'Alsace. Il a été rédigé en hébreu, par un rabbin, de **1769** à **1778**. En neuf ans il a recensé 36 naissances. En introduction, le rabbin a noté ceci :

« Ce que j'ai inscrit ici, je ne l'ai pas fait de mon propre chef, mais sur ordre de Hertz-Cerf MELSHEIM-BEER de Bischheim, résident régional de la communauté juive pour l'Alsace, pour y inscrire tous les enfants, filles et garçons, donc pas de circoncision ».

Monsieur MELSHEIM-BEER (1726-1793) était un personnage illustre, marchand de chevaux, homme politique, c'est lui qui a fait abolir, en **1784**, le péage corporel pour les Juifs en versant 48 000 livres à la ville de Strasbourg.

À noter que grâce à Francis LEHMANN, ce registre de naissances écrit en hébreu a été traduit en **2019** par un rabbin strasbourgeois aujourd'hui décédé.

### Le décret de Bayonne

Jusqu'en **1808**, en matière de transmission du nom patronymique aux descendants, la communauté israélite avait son propre « système ». En effet, à la naissance d'un enfant, ce dernier ne « recevait » pas le nom de famille de son père en héritage, mais son prénom ! Aussi, pour « remettre de l'ordre » dans son empire et dans l'état civil, Napoléon 1<sup>er</sup> signa à Bayonne un décret impérial le 20 juillet **1808**. Ce décret, dit « décret de Bayonne », ordonna à tous les Israélites de France, de prendre, avant la fin de l'automne un nom et un prénom définitif et à les déclarer en mairie.

C'est ainsi qu'à Itterswiller, toute la population juive, soit près de 106 personnes, est venue en mairie déclarer leurs nouvelles identités.

Le maire Nicolas SOHLER en tant qu'officier d'état civil les a enregistrés dans un registre dit :

« **Prise de nom patronymique des Juifs** »



N° 1. Mâyer Barach - Par devant nous Maire de la commune d'Itterswiller Canton de Barr arrondissement de Schlestadt, département du Bas-Rhin, s'est présenté Barach Isaac, âgé de 40 ans qui a déclaré prendre le nom de Mâyer pour nom de famille et pour prénom celui de Barach et a signé avec nous le vingt octobre 1808.  
Le maire Nicolas Sohler

## Les Optants

Comme déjà évoqués en septembre 2022 dans *Les Échos d'Itterswiller*, sur 122 Optants, 54 personnes, de confession juive et nées à Itterswiller, ont opté pour la France en septembre 1872.

## Les maisons juives

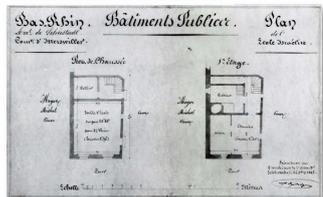
Qui dit communauté juive à Itterswiller dit maisons juives. En effet, nombreuses maisons d'aujourd'hui appartenaient à des propriétaires juifs. On sait qu'en juillet 1699, le prévôt Frédéric EDIGHOFFER, (voir énigme n° 11-décembre 2023) informe à des « chargés de mission » envoyés par l'évêché de Strasbourg, que dans sa commune il y a 30 maisons catholiques avec 130 communicants et 7 maisons juives. Autre exemple : en 1825, le tribunal de Sélestat doit statuer sur un droit de passage dans l'actuelle cour SIGRIST KIEFFER-KIEFFER, dont les propriétés appartenaient à messieurs Judas WEYL et Jacob BLUM. D'autres affaires de droit de passage dans des cours communes de propriétés juives sont archivées.

En 1940, avec l'annexion de l'Alsace par les nazis, les familles juives sont expulsées, leurs maisons saisies, et leurs biens distribués à la population.

## L'école juive



Bien qu'une école communale publique existât à Itterswiller, la communauté juive avait sa propre école. Aujourd'hui le bâtiment a disparu, l'école se situait dans l'*Ausserdorf*, dans l'actuelle cour de l'hôtel KIEFFER. D'après un plan établi en 1865 par l'architecte Antoine RINGEISEN (1811-1889), la salle de classe accueillait 27 élèves. Concernant l'instruction des jeunes israélites, la communauté avait ses propres maîtres d'école. Une quinzaine d'instituteurs hébraïques ont enseigné à l'école d'Itterswiller.



En août 1834, le comité supérieur de l'instruction primaire, établi à Obernai, a demandé par écrit au maire d'Itterswiller, Jacques SOHLER, d'inciter les pères de familles juives d'envoyer leurs progénitures à l'école communale publique, en insistant que cela est un bienfait dont ils ont le droit de jouir en tant que Français.

## La synagogue

D'après un écrit, Itterswiller possédait déjà une synagogue en 1796, nonobstant, sa localisation n'est pas connue. Sans doute qu'une maison d'habitation a été transformée en lieu de prière. Car pour tout office, le lieu de culte n'a pas d'importance, seul le *mynian*, à savoir le quorum de dix hommes adultes est obligatoire.

Mais en 1841 la communauté juive d'Itterswiller qui s'agrandit d'année en année, décide la construction d'une synagogue. L'emplacement choisi est dans l'actuelle propriété de Vincent KIEFFER au-dessus du parking de Rémy KIEFFER. Pour accéder à la synagogue, les Juifs avaient un droit de passage par la cour appartenant à Jacques WEIL (1794-1871). L'architecte en charge de la construction n'est pas connu, en revanche, dès 1859, soit 18 ans après sa construction, la synagogue nécessita des réparations. Des plans de « grosses réparations » sont dessinés par l'architecte Antoine RINGEISEN en 1859 et 1869. La synagogue est imposante, tout comme l'église elle est visible de très loin. (voir carte postale).

Entre 1854 et 1867, le siège du rabbinat de la circonscription se situait à Itterswiller avant d'être transféré à Obernai.

Dans le milieu des Juifs ashkénazes (Juifs d'Europe centrale) parlant le *yiddish*, la synagogue est appelée *Judenschule* c'est-à-dire école juive puisque c'est également un lieu d'enseignement.



En 1940, la synagogue est saccagée par des habitants des alentours; la *Thora* est pillée. Le bâtiment sert de lieu de stockage pour les nazis; on y trouve des livres français et des métaux qui seront recyclés.

Après la guerre et jusqu'en 1960, le bâtiment est abandonné et en ruine. C'est un terrain de jeu (interdit) pour les enfants du village. Fin 1950, un incendie, dû à la foudre, détruit une partie de la toiture. En 1960, le consistoire israélite du Bas-Rhin décide de la démolition et la reconstruction, au même endroit, d'un centre communautaire juif. C'est l'entreprise DICKER d'Andlau qui est en charge de la démolition et de la construction; les gravats de la synagogue vont servir de remblais pour le futur parking de la Winstub ARNOLD qui ouvre en 1962.

En souvenir du passé, le linteau de porte de la synagogue a été gardé et remis au-dessus de la porte de la nouvelle et actuelle bâtisse.



Ancien linteau de la synagogue réemployé sur le centre communautaire  
Plaque encore visible - En hébreu (lecture de droite à gauche) :  
**Voici la porte de l'Éternel, seuls les Justes la franchiront**  
(psaume 118, verset 20)  
Itterswiller en l'an 5601 (1841)

Entre les années 1962 à 1980, le centre communautaire a accueilli de nombreux jeunes israélites pendant les week-ends et les vacances. Et pendant la semaine le rez-de-chaussée a fait office de salle de classe pour les petits écoliers du village pendant trois années. La maîtresse d'école était Madame GILLE née NESSIUS. Puis le bâtiment a été racheté par Maria et François KIEFFER.

## Les victimes du nazisme

Quatorze personnes, nées à Itterswiller, sont mortes en déportation et déclarées *Mort pour la France* :

### À Auschwitz-Birkenau en Pologne :

BLUM Armand (1879-1943) - BLUM Méline épouse RIXEM (1887-1944) - ISAAC Gaston David (1902-1943) - **LEHMANN Elvire** épouse LEVY (1912-1942) - LÉVY Blanche épouse GOUGENHEIM (1888-1943) - LÉVY Edmée épouse MOÏSE (1899-1943) - MAYER Lucie (1878-1944) - MAYER Mathilde épouse WEILL (1873-1944) - MEYER Théophile (1877-1944) (dans un convoi pour Auschwitz) - WEYL Isaac Jacques (1898-1944) - WEYL Joseph Paul (1902-1943).

### À Lubin-Majdanek en Pologne :

MEYER Jeannette épouse HIRSCHSPRUNG (1872-1943).

### À Kaunas-Tallin en Lettonie, dans le convoi :

LEVY Myrtil Gaston (1897-1944).

### À Drancy (93) dans le camp d'internement :

CERF Sara épouse FYFERLING (1852-1942).

Elvire LEHMANN, assassinée à 30 ans, était la tante de Francis LEHMANN. Sa fille Arlette LEVY a été, par miracle, séparée de ses parents avant leurs arrestations. Arlette vit aujourd'hui à Épinal.

## Les rites du judaïsme

Le **calendrier hébraïque** : complexe à calculer, c'est un calendrier luni-solaire composé d'années solaires, de mois lunaires, et de semaines de sept jours commençant le dimanche et se terminant le samedi, jour du **Chabbat**. L'année **2024** correspond à l'an **5784**.

**La Torah** : c'est l'équivalent de l'Ancien Testament. Elle est composée de cinq livres. Les rouleaux sacrés de **la Loi** sont enfermés dans **l'arche sainte** dans la synagogue. La lecture de **la Torah** ne se lit qu'à l'aide d'un **yad**, (en hébreu = main - longue baguette avec une petite main dont l'index est le pointeur). Le **yad** a pour but d'éviter le contact avec le parchemin. L'écriture d'une **Torah** prend un an et a un coût très élevé ; c'est un **Sofer** qui écrit **la Torah** sur un parchemin (peau de bête) avec une plume d'oie.

**Le mikvé** : c'est à la fois un bassin, un édifice et le bain rituel permettant une immersion lors des pratiques religieuses. À Itterswiller il y avait plusieurs **mikvé** dans des maisons particulières. Les femmes l'utilisent pour se purifier avec trois immersions successives à la fin de leurs cycles menstruels et après la naissance d'un enfant. D'autres occasions particulières sont aussi requises comme la purification de la vaisselle.

**La mezouzah** : c'est un boîtier contenant un texte biblique qui est apposé en biais au chambranle de l'entrée d'une demeure. Dans la maison elle peut également être fixée sur le chambranle des pièces de vie. Les plus fervents ont l'habitude de toucher ou d'embrasser **la mezouzah** en franchissant le seuil. Sur certaines maisons d'Itterswiller on en trouve encore la trace.

**La cuisine casher** : c'est un repas préparé conformément aux lois de **cacherout** qui découlent de **la Torah**. Le terme **casher** signifie apte ou convenable. Il y a trois catégories : les aliments autorisés, le mode de préparation et l'interdiction de mélanger certains aliments.

1. Les animaux doivent avoir des sabots fendus et être des ruminants. Le porc ne fait pas partie de ce groupe et n'est donc pas **casher**. Les poissons doivent avoir des écailles et des nageoires. Les fruits de mer ne sont pas **casher**. Enfin les volatiles ne sont pas **casher** mais les poulets, les canards, les oies, les pigeons et les dindes le sont.
2. Les animaux doivent être abattus par un rabbin qualifié et leur sang doit avoir été drainé.
3. Comme écrit dans **la Torah** : « **Tu ne cuiras pas le chevreau dans le lait de sa mère** » : la viande et les produits laitiers ne doivent pas être consommés ensemble. Dans une cuisine **casher**, les ustensiles employés pour cuisiner la viande doivent être séparés de ceux utilisés pour les fromages et les produits laitiers y compris lors du lavage (2 évier et/ou 2 lave-vaisselles).

Le **cimetière juif** : les tombes sont individuelles et ne peuvent plus être utilisées. On ne dépose pas de fleurs, mais une pierre pour indiquer qu'on pense au défunt. Avant de sortir du cimetière, on doit se laver les mains. On ne se rend pas au cimetière pendant **le Chabbat** ni pendant les fêtes, et ce dès la veille. À noter que les Juifs d'Itterswiller étaient enterrés à Sélestat dès **1820**.

## Les fêtes juives

Le **Chabbat** : jour de repos hebdomadaire qui se déroule du vendredi soir au coucher du soleil au samedi soir à la tombée de la nuit. Pendant ce jour les Juifs n'ont pas le droit de « créer », ils doivent se reposer. Pour exemple : les repas se font la veille, il leur est interdit de faire du feu, d'allumer une lampe, de vendre, etc.

**Roch Hachana** « commencement des années civiles » : est une fête juive célébrant la nouvelle année civile du calendrier hébraïque. Jour de l'intronisation divine et de jugement divin pour les hommes. En **2024**, **Roch Hachana** commence le 1<sup>er</sup> **tishri** et finit le 2 **tishri** à savoir au coucher du soleil du 2 octobre jusqu'à la tombée de la nuit du 4 octobre.

Suivi de dix jours de pénitence dans l'attente du **Grand Pardon (Yom Kippour)** accordé aux repentants.

**Yom Kippour** « le jour des propitiations » : également appelé le **Jour du Grand Pardon**, est un jour saint du judaïsme. En **2024**, ce jour sera fêté du coucher du soleil du 11 octobre à la tombée de la nuit du 12 octobre avec un jeûne de 25 heures.

**Souccot** « Fête des Cabanes » : c'est une fête joyeuse commémorant l'Exode d'Israël hors d'Égypte : emmenés par Moïse, les Hébreux ont vécu pendant 40 ans dans le désert avant d'accéder à la Terre promise. Elle fête également la récolte qui marque la fin d'un cycle agricole annuel. Pour la fête, qui dure sept jours, on construit une cabane, la **soukka**, et on la décore. C'est un lieu de résidence temporaire pendant la fête. En **2024 Souccot** est fêtée du coucher du soleil, le 16 octobre à la tombée de la nuit, le 25 octobre.

**Hanouka** « la Fête des Lumières » : elle dure huit jours et huit nuits et signifie « inauguration ». Cette fête rend hommage à un miracle de plus de 2 000 ans lors duquel la lumière l'a emporté sur les ténèbres. Tous les soirs une bougie est allumée sur **la ménorah**, le chandelier à 9 branches. En **2024 Hanouka** se fêtera du 25 décembre au 2 janvier **2025**. C'est l'équivalent du Noël chrétien.

**Pessa'h** : est une fête solennelle commémorant l'Exode hors d'Égypte et le début de l'année agricole. C'est l'équivalent de Pâques pour les chrétiens. En souvenir du temps passé dans le désert où les Hébreux n'avaient pas le temps de faire lever le pain, pendant les huit jours de la fête on mange **des matzot** (pains azymes) et on bannit **le hametz** (aliments à base céréales).

**Chavoutot** : est la fête du pèlerinage qui commémore l'anniversaire du don de **la Torah** par Dieu sur le mont Sinaï, il y a 3 300 ans. La fête est célébrée sept semaines après **Pessa'h**. Cela correspond à la Pentecôte pour les chrétiens. C'est également la fête des moissons dans le cycle agricole.

*Le sujet de la communauté juive étant très dense, l'équipe de rédaction n'a pas évoqué tous les rites du judaïsme comme le port de la kippa ou la circoncision, mais espère avoir suscité votre curiosité, en vous rendant par exemple dans une synagogue lors des journées du patrimoine juif (début septembre).*

*L'équipe remercie très chaleureusement Danièle et Francis LEHMANN pour leur participation à ce numéro.*



### Les poules dans le jardin.



Il y a quelques jours je suis allé dans le jardin pour bêcher. J'ai oublié de fermer la porte. Les poules y entrèrent. Elle attaquent tout de suite la salade. Je les chasse. Elle ne veulent pas s'enfuir. Je prends des pierres et je les jette sur les poules. Alors elles partent en gloussant. Elles ne sont pas contentes.

Joseph Friess. C. M.

Joseph FRIESS  
(1940-1994)



Extrait des anciens cahiers « **Échos du Vignoble Alsacien** »,  
2<sup>e</sup> année — n° 4 — Noël 1951

### Les échos d'Itterswiller #14

Rédaction Logo  
Robert KELLER Patrick KELLER  
Nathalie KIEFFER  
Marc ZINCK

Mise en page Impression  
Nathalie KIEFFER Mairie d'Itterswiller

Pour toute information ou demande en version numérique,  
écrivez-nous par courriel : [echositterswiller@gmail.com](mailto:echositterswiller@gmail.com)